

Monsieur Jean-Christophe COMBE
*Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des
Personnes Handicapées*

Monsieur Maël de CALAN
*Président du Conseil départemental du
Finistère*

Rennes, le 10 mars 2023

Monsieur Le Ministre,
Monsieur Le Président,

Fondée en 1950, l'URIOPSS Bretagne est une association Loi 1901. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées aux côtés des personnes vulnérables et fragiles.

Présente sur l'ensemble du territoire breton, l'URIOPSS regroupe :

- 200 structures Privées Non Lucratives
- 1 300 établissements et/ou services.
- 250 000 personnes accompagnées et / ou soignées
- 35 000 professionnels
- 7 000 responsables bénévoles engagés

Dans la suite logique de la rencontre que vous avez pu avoir avec Daniel GOLDBERG, Président de l'URIOPSS, le 1^{er} mars dernier, l'URIOPSS Bretagne vous alerte plus particulièrement sur la situation budgétaire des acteurs associatifs bretons.

En effet, la non prise en compte totale dans leur budget des revalorisations salariales actées (annonces de la Conférence des métiers du 18 février 2022, relèvement du point d'indice de 3 %), comme celles des coûts contraints induits par les hausses des prix de l'énergie et des matières premières pour l'alimentation, fragilisent les acteurs du secteur associatif.

Dans ce contexte, l'URIOPSS Bretagne dénonce l'iniquité provoquée par l'application de taux directeurs différents (de 1% à 4%) dans chaque département breton.

Cette situation dégrade d'ores et déjà la qualité de l'accompagnement des personnes, ainsi que la capacité des acteurs à investir et à s'engager dans la transformation de l'offre.

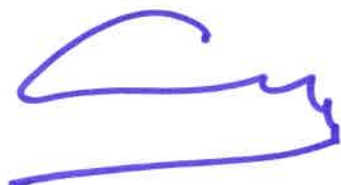
Enfin, l'absence de réponse à la hauteur met en cause la pérennité même des associations et celle des projets menés auprès des personnes vulnérables et fragiles.

A l'occasion du premier bilan du « Pacte de Pleyben », l'URIOPSS Bretagne salue la volonté et l'intention du Conseil départemental du Finistère de mettre en œuvre des projets ambitieux à destination des personnes en situation de handicap.

Cependant et afin de poursuivre les actions des associations adhérentes à notre union régionale, il est impératif de résoudre les problématiques décrites ci-dessus. C'est à cette seule condition que les associations pourront répondre au mieux aux besoins des finistériennes et finistériens.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Joël GORON
Président de l'URIOPSS Bretagne



Sébastien MAILLARD
Vice-Président Finistère de l'URIOPSS Bretagne

